



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VIDEO SURVEILLANCE  
CAMERA SUPPLEMENTAIRE

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 18 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, SIMON Jennifer, SURRE Line.

Absents excusés : MM. CROS Monique, LUCAS André, MIRABILLE Noelle.

Secrétaire de séance : MME SIMON Jennifer.

Membres en exercice 14, présents 11, absents excusés 3.

Convocation en date du 27 août 2025

Voix pour 11, contre 0, abstention 0

Monsieur le Maire expose qu'à l'usage, il apparaît qu'un point du village est non surveillé.  
Il propose d'installer une caméra supplémentaire afin d'avoir une vue globale des points stratégiques du village.

La société SEEG, qui a installé le système, propose un devis de 4 193.50 € HT.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Oui l'exposé du Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le devis de l'entreprise SEEG pour un montant de 4 193.50 € HT
- AUTORISE le Maire à signer les pièces des marchés
- DIT que les crédits sont prévus au budget principal 2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

*Le Maire,  
Guy ROUCAYROL*



*La secrétaire de séance,  
Jennifer SIMON*

